



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Alès
Service Territorial : Vallées des Gardons
Adresse : 455, Quai de Bilina - 30100 Alès
Téléphone : 04 66 54 79 00
E-mail : ut-ales.adpr@gard.fr
Affaire suivie par : DENEUVE_Y
Numéro de l'acte : CC 22 AL 345

**Accord d'ouverture de chantier courant :
Tirage et raccordement de câbles**

Commune(s) : Euzet
RD : 30 D0247
PR : 0+0 à 0+550
Dates : 03/06/2022 - 08/07/2022

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu l'arrêté de police de circulation pour les chantiers courants n°2007.002/DEEG/SES du 21/05/2007,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu la circulaire sur l'exploitation sous chantier n°96-14 du 06/02/1996,
- Vu la déclaration d'ouverture de chantier reçue le 30/05/2022 de l'entreprise JSCFrance.

Atteste

L'ouverture du chantier décrit dans la demande est ACCORDEE. Le chantier peut être réalisé entre le 03/06/2022 et le 08/07/2022 sous les réserves et conditions particulières ci-après :

Veillez respecter le schéma de signalisation CF 23 (présent au verso)

Cet accord est valable uniquement sur les parties de voies situées hors agglomération

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la signalisation temporaire qu'il met en place ne doit pas constituer des obstacles dangereux pour l'utilisateur (lestages avec des pierres, des blocs béton, supports et profilés non normalisés pour la signalisation, etc...).

Fait à Alès, le 31/05/2022

La Présidente,
pour la Présidente et par délégation,
le Responsable du Pôle Entretien Routier

Yann DENEUVE

Diffusions :

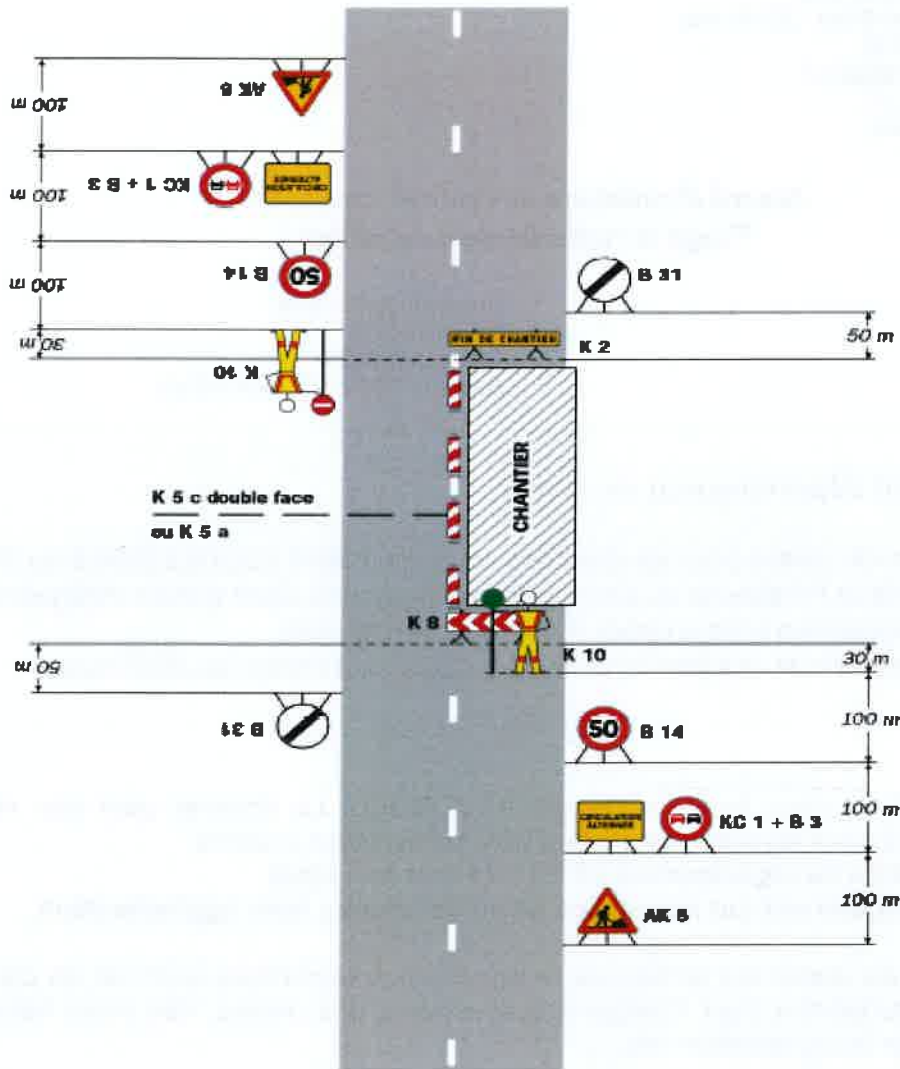
- JSCFrance arrets_ftth@jscfrance.fr
- Mairie de Euzet
- UT Alès

CC 22 AL 345

CF23

Chantiers fixes

Alternat par piquets K 10

Circulation alternée
Route à 2 voies**Remarque(s) :**

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.

52

Signalisation temporaire - SETRA